



Conseil économique et social

Distr. générale
18 octobre 1999
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session de 1999

Examen des rapports quadriennaux présentés
par les organisations non gouvernementales
dotées du Statut consultatif général ou spécial
auprès du Conseil économique et social

Rapports quadriennaux portant sur la période 1994-1997 et la période 1995-1998, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Association des médecins d'Asie	2
2. Center for International Health and Cooperation	3
3. Forum européen de secours aux victimes	5
4. Comité européen des assurances	6
5. Federation of National Representations of the Experiment in International Living	7
6. Internet des droits humains	8
7. Centre international des droits de la personne et du développement démocratique	10
8. Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration	11
9. Assemblée mondiale de la jeunesse	13
10. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies	15
11. Transfert mondial de l'information	16
12. Worldview International Foundation	18

1. Association des médecins d'Asie

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Buts et objectifs

L'Association des médecins d'Asie est une organisation non gouvernementale humanitaire non politique et non sectaire, à but non lucratif. Fondée officiellement le 1er août 1984, elle oeuvre en faveur de la paix et du développement dans le monde. Sa mission est de promouvoir la santé et le bien-être des populations démunies et marginalisées des pays d'Asie et d'autres pays, en vue, comme le proclame son slogan, de leur assurer «une meilleure qualité de vie pour un avenir meilleur». Elle continue de resserrer ses liens avec divers organismes mondiaux s'occupant de questions humanitaires, de protection sociale, de secours d'urgence, de réinsertion, de développement et de tout ce qui permet de promouvoir la paix ainsi que la santé et le bien-être des plus démunis partout dans le monde. L'Association a également renforcé ses partenariats avec l'ONU et diverses entités du système des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge (ATNUC), les Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Désireuse de créer des liens entre les pays du monde entier grâce à ses activités humanitaires et de développement, elle s'efforce actuellement d'ouvrir de nouvelles agences et antennes et d'établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales de façon à pouvoir améliorer les conditions de vie des populations, sans distinction de caste, de croyance, de race ou de religion, par le biais de son réseau mondial pour la paix.

Distinctions reçues, 1995-1998

28e prix Miki de la Préfecture d'Okayama, août 1995; 2e prix Boutros Ghali des Nations Unies, septembre 1995; 25e prix Mainichi de la protection sociale, octobre 1995; 2e prix Yomiuri de la coopération internationale, octobre 1995; 7e prix Mainichi des échanges culturels internationaux, novembre 1995; 54e prix Sanyo décerné à des journaux, janvier 1996.

Élargissement géographique de la composition de l'Association

Pour mener ses activités humanitaires, l'Association s'appuie sur un réseau actif de partenaires qui lui permet d'établir des relations de respect et de confiance. Elle compte actuellement 25 agences en Asie, en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud ainsi que des antennes opérationnelles en Afghanistan, au Bangladesh, en Bolivie, au Brésil, au Cambodge, à Djibouti, au Honduras, en Inde, au Kenya, au Myanmar, au Népal, en Ouganda, au Pérou, au Rwanda et en Zambie. Le nombre de ses membres dans le monde est passé de 583 en 1995 à 2 077 en 1998.

Sources de financement

L'Association tire ses ressources financières des cotisations de ses membres, de contributions, de dons, de subventions et de la rémunération de ses avoirs financiers et des services qu'elle fournit dans ses domaines d'activité. Elle accepte les appuis financiers d'où qu'ils viennent, pourvu qu'ils ne soient soumis à aucune condition, explicite ou implicite, de nature à l'empêcher de s'acquitter pleinement en toute indépendance de sa tâche. Elle reçoit des fonds de toute une série d'entités et notamment d'organisations non gouvernementales, de gouvernements et de fondations. Son budget est passé d'un montant total de 303 836 289 yen en 1995 à 429 246 481 yen en 1998.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, aux conférences des Nations Unies et aux réunions d'organes de l'ONU et d'organismes des Nations Unies

L'Association a participé activement aux conférences, séminaires, ateliers et réunions organisés par l'ONU et les institutions spécialisées qui lui sont reliées. Elle a assisté du 1er au 3 novembre 1993 et les 14 février 1994 et 1998, à Katmandou et à Tokyo respectivement, à des conférences organisées par le HCR et des organisations non gouvernementales dans le cadre de leur programme conjoint intitulé Partenariat en action; parrainé un atelier organisé par des Volontaires des Nations Unies à Yokohama (Japon), en février 1996; et s'est fait représenter auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne en 1996, de l'Office des Nations Unies à Genève en 1998 et de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en 1997.

Elle a exécuté en coopération avec divers organes de l'ONU et institutions spécialisées reliées à l'Organisation,

dans des pays en développement ou en faveur de populations sinistrées, réfugiées et déplacées, des projets humanitaires à court et à long terme intéressant les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de la planification préalable aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, de l'éducation, du logement, des micro-entreprises et de l'émancipation de la femme.

Autres activités pertinentes

L'Association a organisé et conduit plusieurs conférences internationales qui visaient à promouvoir la paix ainsi que la création de réseaux entre membres d'ONG nationales et internationales et de partenariats entre organismes publics et privés.

Publications

Afin que ses membres et ceux qui lui viennent en aide soient constamment informés de ses activités, l'Association fait paraître tous les mois un journal rédigé en japonais, intitulé *AMDA Journal*, qu'elle distribue gratuitement dans le monde à ses membres et à ses organisations affiliées, ainsi qu'un bulletin d'information trimestriel rédigé en anglais, intitulé *AMDA International Newsletter*, qu'elle distribue également gratuitement à ses membres et à ses organisations affiliées, et dont le tirage est limité à 1 000 exemplaires.

De 1995 à 1998, elle a également publié le rapport de son groupe d'intervention en faveur des réfugiés rwandais, intitulé *Rwanda Kara no Shogen*, qui passe en revue ses activités humanitaires au Rwanda et au Zaïre (avril 1995); un document, *Tobidase!* qui rend compte des activités de secours et des activités médicales d'urgence qu'elle a menées lors du grand tremblement de terre d'Hanshin (Kobe); et des rapports sur ses projets internationaux (juillet 1995). Elle a également publié un ouvrage intitulé *AMDA no Teigen*, dans lequel son Président, Shigeru Suganami, s'appuyant sur son expérience des activités de secours d'urgence à l'étranger et à Kobe, expose brièvement les notions fondamentales qui sous-tendent les activités bénévoles ainsi que sa conception des activités que les ONG devraient mener à l'avenir (novembre 1996).

2. Center for International Health and Cooperation

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Historique

Le Center for International Health and Cooperation (CIHC) a été créé en février 1992 en vue de promouvoir la paix et la réconciliation dans les pays déchirés par la guerre, les conflits régionaux et la violence ethnique. Le CIHC est dirigé par un Président/Directeur, médecin de profession, Kevin M. Cahill, et un directoire-conseil composé notamment de M. Cyrus Vance, de M. Boutros Boutros-Ghali, de Lord David Owen, du cardinal John O'Connor, de Lord Paul Hamlyn, de M. Daniel Boyer, des ambassadeurs Abdulrahim Abby Farah et Jan Eliasson, ainsi que du professeur Eoin O'Brien. Les fondateurs sont résolus à user de leurs compétences diplomatiques et médicales individuels et collectives afin de contribuer à atténuer l'ampleur des diverses tragédies qui ravagent le monde. Forts de leurs expériences, compétences, sens politique et clairvoyance exceptionnels, ces membres fondateurs et nombre d'autres hommes et femmes, éminents font don de leurs services au CIHC afin de contribuer à apporter une solution aux problèmes complexes liés à l'assistance humanitaire dans les conflits internationaux et tirer parti des possibilités qui s'offrent en la matière.

À la fin des années 60, le docteur Cahill et l'ambassadeur Farah ont organisé conjointement avec un groupe de diplomates et de responsables politiques intéressés, un colloque dont les travaux ont été publiés dans un ouvrage intitulé *The Untapped Resource : Medicine and Diplomacy*. Cet ouvrage traduit la conviction selon laquelle les soins de santé et autres activités humanitaires essentielles constituent souvent pour des belligérants la seule façon d'entamer un dialogue et d'établir des liens de coopération. Cette conviction sous-tend l'ensemble des activités et des initiatives du CIHC visant notamment à fournir des soins de santé en cas d'urgence, à organiser des secours sanitaires et une assistance humanitaire seul ou en coopération avec des organismes locaux ou d'autres organisations internationales, et à apprendre à la nouvelle génération d'agents humanitaires à faire face aux crises du prochain millénaire. Dans chaque programme, le CIHC met l'accent sur les possibilités exceptionnelles qui s'offrent aux professionnels de la santé de contribuer au règlement de conflits apparemment insolubles.

Le CIHC reçoit des contributions de particuliers et d'importantes subventions de fondations et de sociétés.

**Participation aux travaux
du Conseil économique et social
et d'autres organes de l'Organisation
des Nations Unies**

Le CIHC se sert de ses ressources et de ses contacts particuliers pour appeler l'attention sur certains graves problèmes humanitaires. C'est ainsi qu'il a réussi à sensibiliser la communauté internationale aux dangers des mines terrestres antipersonnel en tenant un important colloque sur la question suivi de la publication d'un ouvrage intitulé *Clearing the Fields: Solutions to the Land Mine Crisis* et en organisant une remarquable exposition photographique et en publiant un livre ayant tous deux pour titre : *Silent Witnesses*. L'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a félicité le CIHC d'avoir, par cette importante initiative dynamisé la campagne de l'ONU visant à faire interdire les mines terrestres antipersonnel. L'exposition «Silent Witnesses» a permis à des photographes de renom de présenter leurs oeuvres à Vienne, à Oslo, à Stockholm et au Canada ainsi qu'au siège de l'ONU pendant six mois, sous l'égide de l'Organisation. Le CIHC a organisé en 1994, au Siège du Council on Foreign Relations, à New York, un important colloque sur les questions complexes qui ont trait à l'utilisation de mines terrestres antipersonnel. Le colloque consacré aux diverses solutions à apporter au problème des mines terrestres a réuni des médecins, des juristes, des philosophes, des économistes, des militaires, des scientifiques et des diplomates qui ont examiné les solutions dont l'humanité dispose actuellement pour faire face à ce phénomène mondial qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Les actes de ce colloque édités et publiés par Basic Books (et dont la deuxième édition doit paraître chez Routledge), sont devenus un important document lors des débats consacrés par l'Assemblée générale à cette question et ont permis de mieux mobiliser la communauté internationale en faveur de l'élimination de ces armes. Les Secrétaires généraux Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan ont apporté leur contribution à cet ouvrage ainsi qu'à plusieurs autres publications du CIHC.

Autres activités

Le CIHC a, en coopération avec le Royal College of Surgeons d'Irlande et l'Université de Liverpool, mis au point un programme universitaire pratique sanctionné par un diplôme international d'assistance humanitaire qui constitue l'un de ses principaux projets. Les premiers cours ont été offerts à Dublin en 1997. Le Centre s'est ensuite associé au Hunter College – qui fait partie de l'Université de la ville de New York – pour organiser, en partenariat avec le Royal College of Surgeons d'Irlande, des cours intensifs à New York et Genève, sanctionnés par ce même diplôme. Le diplôme international d'assistance humanitaire permet à ceux qui interviennent dans le cadre d'opérations humanitaires, notamment lors de conflits et

de catastrophes, de disposer d'un minimum de compétences. Il est bien connu que les programmes de formation des diverses institutions et organisations diffèrent nettement les uns des autres, et que nombre d'agents humanitaires sont mal armés pour faire face aux graves difficultés qui ne manquent pas de surgir en temps de guerre ou à la suite de catastrophes naturelles. Le diplôme international d'assistance humanitaire sanctionne un programme pluridisciplinaire censé simuler une crise humanitaire, 12 heures par jour, six heures par semaine, pendant un mois entier. Le premier cours, auquel le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a apporté tout son appui, a attiré des maîtres de conférence expérimentés, de renommée internationale, venus des quatre coins de la planète. Les cours continuent d'être proposés deux fois par an avec la participation d'entités des Nations Unies telles que le PAM, l'UNICEF, le HCR et le Secrétariat de l'ONU et de grandes organisations non gouvernementales comme la Fédération internationale de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières, Concern et Save the Children.

À un moment où la communauté internationale cherche désespérément à trouver des formules de remplacement aux «solutions» militaires coûteuses, le CIHC est persuadé que la diplomatie préventive offre en définitive le meilleur espoir à ceux que menacent le chaos et la guerre, qu'elle soit civile ou internationale. C'est pour cette raison que le CIHC a, en 1996, organisé un important colloque placé sous l'égide de l'ONU sur le thème de la diplomatie préventive. Les principaux cadres et mécanismes internationaux de règlement des conflits sont ceux que prévoient la Charte des Nations Unies ainsi que les résolutions de l'ONU et les instruments juridiques qui s'y rapportent. Ces cadres et mécanismes ont toutefois été créés il y a 50 ans dans un climat international complètement différente de celui d'aujourd'hui.

Les participants au colloque ont procédé à une évaluation des systèmes en place et examiné les moyens de les renforcer. Les débats ont été axés sur la question de savoir si les méthodes utilisées dans le domaine de la santé publique, ou même la sémantique médicale pouvaient contribuer à prévenir et régler les conflits.

Le colloque a tiré parti des connaissances d'un nouveau type important d'organismes de services publics – les organismes humanitaires – qui, pour la plupart, n'existaient pas au moment de la création de l'ONU et sur lesquels pèsent désormais de lourdes responsabilités en période de conflit. Les actes du colloque ont fait l'objet d'une critique élogieuse de la part du *New York Times*, du *Washington Post* et d'importantes revues de santé et de

politique étrangère et sont actuellement mis à jour et révisés en vue de leur réimpression chez Routledge au début de l'an 2000.

3. Forum européen de secours aux victimes

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Introduction

Le Forum européen de secours aux victimes, créé en 1989, oeuvre pour que les victimes de la criminalité en Europe soient davantage reconnues et mieux traitées. Il encourage la mise sur pied de services efficaces et tend à faire en sorte que les personnes concernées obtiennent réparation en fonction de critères justes et équitables. Il s'emploie en outre à promouvoir, en collaboration avec d'autres institutions, le respect des droits des victimes tout au long de la procédure judiciaire pénale et à faire savoir aux victimes de la criminalité quels sont les recours dont elles disposent en procédant à des échanges de données d'expérience et d'informations.

Pour réaliser ses objectifs, le Forum publie un bulletin semestriel, organise une conférence annuelle et fait paraître diverses publications. Son secrétaire tient à jour un annuaire des services de secours aux victimes existant dans toute l'Europe.

Composition et financement

Entre 1995 et 1998, quatre nouveaux pays sont devenus membres du Forum : la République tchèque, la Finlande, la Norvège et la Hongrie, ce qui a porté à 18 le nombre total de pays affiliés. La situation a considérablement évolué en Europe orientale et, depuis 1997, chaque pays de la région a été invité à envoyer un représentant à la conférence annuelle du Forum. En 1998, le représentant de la Hongrie, Lenke Fehrer, a mis la dernière main à une étude de trois ans sur les services de secours aux victimes de la criminalité en Europe orientale, et le Forum, espérant contribuer à une amélioration de la situation dans cette région, continue à promouvoir le dialogue et à apporter son aide. Les principales sources de financement demeurent les cotisations payées par les membres et l'aide financière apportée par le gouvernement et par des institutions du pays qui accueille la conférence annuelle du Forum. Entre 1995 et 1998, des contributions ont été ainsi reçues des collectivités locales et des administrations centrales des Flandres, de la Hongrie, de la France et de l'Autriche. Le

comité directeur du Forum a pu s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées grâce à une généreuse subvention de la compagnie d'assurances suédoise Skandia. En 1998, la Commission européenne a accordé 8 500 livres sterling au Forum pour lui permettre d'élaborer des règles de bonne pratique. Grâce à cette somme, le Forum a pu faire paraître son ouvrage le plus récent, *Statement of Victims' Rights to Standards of Service* (Déclaration sur les droits des victimes de bénéficier de certaines normes en matière de services).

Relations avec les organismes des Nations Unies

Depuis l'adoption de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (1985), des membres du Forum originaires du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la France et du Portugal ont participé à l'élaboration d'un guide à l'intention des décideurs concernant l'application de la Déclaration et d'un manuel sur la justice pour les victimes. Des représentants du Forum ont assisté aux réunions organisées à La Haye et aux États-Unis et y ont donné suite sous forme de textes écrits, notamment en établissant un *Statement of victims' rights in the process of criminal justice* (Déclaration des droits des victimes tout au long de la procédure judiciaire pénale). Le Forum a également contribué aux travaux du groupe de coordination des Nations Unies chargé de créer un site Web sur la victimologie internationale (www.victimology.nl), conformément à la recommandation de la résolution 1998/21 du Conseil économique et social, «Normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale».

Le Forum entretient des contacts réguliers avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, à Vienne.

Conseil de l'Europe et Union européenne

En 1996, le Forum s'est vu doté du Statut consultatif à part entière auprès du Conseil de l'Europe et, la même année, des membres du Forum ont rencontré des membres du Parlement européen, à Bruxelles. Le Forum a maintenu des contacts avec les membres du Parlement européen qui se sont déclarés intéressés par son action. En 1998, l'Union européenne a accepté de se charger de certaines des questions relatives aux victimes de la criminalité et la Commission a créé un comité d'experts ayant pour mission d'examiner les droits des victimes à l'intérieur de l'Union européenne. Le secrétaire du Forum a assisté aux travaux du comité, et les publications du Forum relatives aux droits des victimes de bénéficier de certaines normes en matière

de services, à leurs droits tout au long de la procédure judiciaire pénale et à leurs droits sociaux, ont été prises en compte au cours des travaux du Comité. Le Parlement européen a depuis lors adopté un protocole concernant les victimes de la criminalité dans l'Union européenne et les réflexions qu'inspirent les normes et les mesures adoptées (COM 349).

Autres initiatives

Au cours de la période considérée, le Forum a tenu ses conférences annuelles dans quatre pays membres, contribuant à la diffusion de connaissances et de bonnes pratiques en matière de services de secours aux victimes. Les conférences ont notamment porté sur l'évolution de la situation en Europe orientale, les témoins appelés à comparaître devant un tribunal international, la victimisation transfrontière et les domaines où il peut y avoir conflit entre les droits des victimes et ceux de la défense et des délinquants. L'autre objectif des conférences, et probablement l'initiative la plus remarquable prise au cours de la période, a été la publication par le Forum d'une nouvelle série d'ouvrages sur les droits des victimes tout au long de la procédure judiciaire pénale, les droits sociaux des victimes de la criminalité et les droits des victimes de bénéficier de certaines normes en matière de services. Ces publications sont désormais accessibles sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, les membres du Forum ont assisté nombre de collègues d'autres pays – Afrique du Sud, Australie, Brésil, Fédération de Russie, Israël, Japon, Lettonie, Nigéria et Slovaquie – qui avaient, à titre personnel, demandé une aide pour mettre au point des services de secours aux victimes de la criminalité.

4. Comité européen des assurances

(Statut consultatif spécial depuis 1996)

Créé en 1953, le Comité européen des assurances (CEA) est la fédération des associations nationales de compagnies d'assurances de 29 pays européens.

Objectifs

Ses objectifs sont de représenter les assureurs européens en faisant connaître, en défendant et en illustrant leurs points de vues au sein des organismes internationaux et en fournissant l'avis d'experts à des organismes européens et internationaux, publics ou privés, s'occupant d'assurance ou de réassurance, de favoriser l'échange

d'informations et de données d'expérience entre les marchés pour le bénéfice des compagnies d'assurances européennes et afin de répondre à leurs besoins et, de façon générale, de faire valoir les points de vue des assureurs européens lors des débats économiques et sociaux.

Au niveau européen, la mise en place d'un marché européen unique de l'assurance a été incontestablement le principal événement de la période considérée et a mobilisé le plus gros des efforts du CEA.

Après un long processus d'harmonisation des législations nationales des États membres, auquel le CEA a étroitement collaboré, l'Union européenne est désormais dotée d'un marché unique de l'assurance.

En vue de l'élaboration des textes réglementaires spécifiques du secteur de l'assurance et de l'application pratique des réformes, le CEA travaille en étroite collaboration avec les différents organes de l'Union européenne (en particulier, la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social et les divers organes du Conseil).

Grâce au rapprochement de 18 marchés nationaux (les 15 États membres de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein faisant partie de l'Espace économique européen), le CEA représente actuellement une zone unifiée où 5 000 compagnies d'assurances offrent leurs produits à 380 millions de consommateurs européens.

Au niveau international, il convient de noter que le CEA a pris une part active aux dernières négociations sur les services financiers menées dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services et dirigées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Après plusieurs années de débats et de négociations, un accord initial sur la libéralisation des services financiers a été conclu à l'OMC, le 13 décembre 1997. La mise à contribution du secteur privé, notamment du CEA pour les assurances européennes, et la convergence des vues des opérateurs privés européens et américains en faveur d'un accord permanent a finalement permis le tournant décisif de 1997. Le CEA et les assureurs européens se préparent maintenant pour le prochain cycle de négociations, lancé par l'OMC, qui commencera en 2000 et pourrait durer trois ou quatre ans.

Activités des Nations Unies

Le CEA prend une part active aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la responsabilité pour les dommages nucléaires et des garanties financières. C'est la raison pour laquelle les observations faites par les assureurs européens

concernant divers points intéressant directement le secteur ont été présentées au moment de la révision de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Le protocole modifiant la Convention ne comporte plus de dispositions susceptibles de soulever des problèmes d'«assurabilité» à proprement parler, à l'exception toutefois de celles qui portent de 10 à 30 ans le délai de prescription des plaintes prenant effet au moment où se produit un incident nucléaire. Le CEA a, à cet égard, rappelé une fois de plus qu'il n'existait pas de correspondance automatique entre un régime de responsabilité et la couverture d'assurance y afférente.

Il est probable qu'à la suite des modifications apportées à la Convention de Vienne, le texte de la Convention de Paris sera renégocié. La révision portera en particulier sur l'extension de la zone géographique couverte.

Enfin, le CEA a pris une part active, à titre d'expert, aux travaux de la CNUCED et du PNUE concernant la mise au point d'un projet de protocole additionnel à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

5. Federation of National Representations of the Experiment in International Living

(Statut consultatif spécial depuis 1978)

Introduction

Fondée en 1932, Experiment in International Living (EIL) est la plus ancienne organisation pour les échanges internationaux en matière d'éducation et de culture. Sa mission consiste à faire participer les personnes intéressées à des programmes d'apprentissage interculturels conçus pour leur faire mieux comprendre et respecter tous les peuples du monde. Initialement basée aux États-Unis, elle s'est transformée en une fédération mondiale représentant des organisations dans plus de 20 pays.

En 1997, elle a élargi sa représentation géographique en acceptant comme membres deux organisations du Ghana et de la Pologne. Outre les relations qu'elle entretient avec le Conseil économique et social depuis 1978, elle est dotée du Statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 1981.

Activités intéressant l'Organisation des Nations Unies

La section irlandaise organise des programmes sur le thème «Cultures en conflit», qui regroupe des Palestiniens et des Israéliens, des Chypriotes grecs et turcs, des Sud-Africains de différentes races, ainsi que des Irlandais catholiques et protestants afin d'envisager les moyens de résoudre les conflits et d'assurer la réconciliation. Le premier programme a été organisé en octobre 1995 en Irlande et en Irlande du Nord. Le second, en juin 1996, a consisté en un voyage d'étude en Israël et en Palestine, suivi d'un stage organisé à l'intention des promoteurs d'échanges entre jeunes de différentes cultures. La section irlandaise organise également un programme sur ce thème en coopération avec Elderhostel for United States senior citizens et United States Experiment in International Living for teenagers.

La section indienne a organisé des programmes autour des thèmes et journées ci-après : Journée internationale de l'alphabétisation, Journée internationale de la paix, Journée des droits de l'homme et Journée des Nations Unies. Dans le cadre des activités marquant la Journée de l'alphabétisation organisées en 1995 au Centre de l'EIL à Bhilwara (Inde), plus de 200 élèves d'une école secondaire se sont inscrits à un programme dans le cadre duquel ils se sont engagés à enseigner la lecture, l'écriture et le calcul à au moins une personne. La section indienne a tenu sa quatrième réunion annuelle en décembre 1995. Cette manifestation de trois jours a été placée sous le thème suivant : «L'Organisation des Nations Unies en l'an 2000 et au-delà»; elle a réuni des participants venus de Bhilwara, Calcutta, Delhi, Dehradun, Lucknow, Mumbai, Rajkot, Surat, Secunderabad et Patna.

En avril 1995, la section mexicaine a envoyé des représentants à la Conférence modèle des Nations Unies pour les États-Unis. Ce programme organisé à New York marquait le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies.

À l'invitation du Gouvernement de la République démocratique populaire lao et du HCR, la section américaine (World Learning) a continué à collaborer avec le Consortium with World Education and Save the Children USA pour venir en aide aux rapatriés lao revenant des camps de réfugiés en Thaïlande. Le Consortium a également collaboré avec l'UNICEF et le Ministère cambodgien de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour mettre en place un réseau d'établissements scolaires dans les provinces de Banteay, Meanchey, Takeo et Stung Treng, et donner une formation à plus de 3 500 enseignants de Phanat Nikhom (Thaïlande) et de Galand (Indonésie), dont la plupart n'avaient aucune formation antérieure. Tout au

long de 1997, ces enseignants ont ensuite dispensé des cours à plus de 60 000 réfugiés.

En 1996, la section américaine (World Learning) et l'UNICEF ont coparrainé un forum sur le thème «Les enfants et la guerre – victimes innocentes des mines terrestres» qui a eu lieu le 14 juillet sur le campus de la School for International Training qui dépend de l'organisation. Ont pris la parole à cette occasion Alex Palacios, Administrateur principal de programmes de l'UNICEF; Patrick Leahy, sénateur américain du Vermont; et Lloyd Feinberg, Directeur du Leahy War Victims Fund et du Fund for Displaced Children. La célèbre chanteuse de folk Judy Collins était l'invitée de marque de cette manifestation.

La section turque a organisé en février 1997 un séminaire de deux semaines sur le thème des relations entre les races et la xénophobie, qui a réuni 24 participants de cinq pays.

La section a relié son site Web (<http://www.experiment.org>) à la page d'accueil des ONG associées à l'Organisation des Nations Unies (<http://www.ngo.org>).

Conférences

Des représentants de l'Organisation ont participé aux conférences ci-après :

Conférence annuelle Département de l'information de l'ONU/ONG (septembre 1994, 1995, 1996 et 1997).

Un représentant de l'Organisation a participé en qualité d'observateur à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, en septembre 1994, et au Forum des ONG organisé en marge de cette conférence. Il a également participé à une session du comité préparatoire à New York.

Trois représentants de la section danoise ont participé au Sommet mondial pour le développement social et au Forum des ONG tenu en parallèle à ce sommet (Copenhague, mars 1995).

Deux représentants ont assisté en qualité d'observateurs à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing) et au Forum des ONG en septembre 1995. Une réunion-débat portant sur la Conférence a été organisée par la School for International Training.

L'Organisation était représentée au Forum mondial de la jeunesse pour le système des Nations Unies (Vienne, novembre 1995). Ce forum avait pour but de faire participer les jeunes à la mise au point du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Un groupe de 16 représentants de l'Organisation a pris part à la quatrième session de la Commission du développement durable (22-24 avril 1996). Certains d'entre eux avaient participé à la session de l'année précédente et ont été invités à se joindre à un groupe spécial pour les jeunes.

La section indienne a dépêché deux représentants au Sommet mondial de l'alimentation (New Delhi, 1997) ainsi qu'au forum des ONG indiennes pour la coopération avec l'Organisation des Nations Unies (10 mars 1997).

Un groupe de 24 représentants a participé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, cinq ans après sa tenue (23-27 juin 1997).

Comités d'ONG

Entre 1994 et 1997, des représentants de l'Organisation ont participé aux travaux du Conseil d'administration du Comité des ONG pour la jeunesse, au Siège de l'ONU; du Comité des ONG pour le développement durable et l'environnement; du Comité spécial des ONG pour les droits de l'homme (New York); du Comité spécial des ONG pour le désarmement; et du Comité des ONG pour l'Année internationale des populations autochtones.

6. Internet des droits humains

(Statut consultatif spécial depuis 1983)

Introduction

Siège à Ottawa (Canada), l'organisation non gouvernementale internationale Internet des droits humains a été fondée en 1976, en vertu du principe selon lequel il est indispensable, pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, de disposer au préalable d'informations exactes, complètes et récentes. L'organisation s'est donné pour mission de renforcer le pouvoir d'action des militants et des organisations oeuvrant en faveur des droits de l'homme et d'informer les institutions gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que les dirigeants et autres protagonistes des secteurs public et privé, des questions relatives aux droits de l'homme et du rôle de la société civile. Elle s'efforce notamment d'appuyer l'action que mène l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Elle dispose d'un réseau de plusieurs milliers de membres (organisations ou particuliers) qui sont présents dans quasiment tous les pays

du monde (environ 800 membres en Afrique; 1 100 en Asie; 1 000 en Amérique latine et 2 000 en Europe et en Amérique du Nord).

**Participation aux travaux
du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires
et aux réunions de l'ONU**

L'organisation Internet des droits humains a participé aux conférences mondiales des Nations Unies ci-après, ainsi qu'aux réunions de leurs comités préparatoires : Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993); quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995); Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Istanbul, 1996); Conférence de Rome sur la Cour pénale internationale (Rome, 1998).

Elle participe depuis 1993 à toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme. Elle a également participé aux réunions du Conseil économique et social sur l'intégration des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies (juillet 1998); à la session du Conseil consacrée à l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (novembre 1998); et à trois réunions du Bureau de la Commission des droits de l'homme organisées en vue d'examiner les mécanismes en place.

**Coopération avec les programmes
et organes de l'ONU et appui apporté
à ces derniers**

Vienne plus cinq

Ayant intensivement participé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), l'organisation Internet des droits humains s'est particulièrement intéressée à l'examen quinquennal de la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne. En juin 1998, avec le soutien du Gouvernement canadien, auquel se sont joints les Gouvernements norvégien et autrichien et des organisations non gouvernementales belges, norvégiennes, néerlandaises et américaines, elle a organisé à Ottawa un Forum international des ONG, Vienne plus cinq, qui a permis d'examiner les progrès réalisés et les obstacles rencontrés depuis la Conférence mondiale. Plus de 250 représentants d'organisations non gouvernementales, de toutes les régions du monde, y ont participé. Des groupes de travail ont formulé des recommandations qui ont été réunies dans un rapport important, publié dans un numéro spécial de *Human Rights Tribune*, et largement diffusé auprès, notamment, des membres du

Conseil et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale.

*Mécanismes de la Commission
des droits de l'homme*

Lors du Forum «Vienne plus cinq» d'Ottawa, le Bureau de la Commission des droits de l'homme a, grâce à l'accueil d'Internet des droits humains, tenu des consultations avec des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'examen des mécanismes de la Commission.

Beijing plus cinq

L'organisation Internet des droits humains a participé très activement à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Une équipe composée de cinq membres de l'organisation a, entre Varsovie et Beijing, formé 150 femmes de pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale aux questions relatives aux droits de la femme et aux droits de la personne humaine à bord du train affrété par le PNUD pour les amener à la Conférence. L'organisation a ensuite participé au Forum de Hairou et a suivi attentivement les débats des gouvernements. Depuis lors, elle s'informe régulièrement des préparatifs en vue de l'examen des résultats de la Conférence et a participé à la première session du Comité préparatoire créé à cette fin.

Le système des droits humains à l'ONU

Ces trois dernières années, l'organisation Internet des droits humains a établi (avec le concours du Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international du Gouvernement canadien) un rapport annuel consacré au système des droits humains à l'ONU, publié en français et en anglais sous trois formats : sur un site Web; sur papier (six volumes en français et six volumes en anglais); et sur CD-ROM. L'un des six volumes est organisé par thème; les cinq autres sont consacrés à différentes régions (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est et Europe centrale, États occidentaux et autres États). Tous les rapports, résolutions, recommandations et décisions de l'ONU sur la question y sont résumés aussi objectivement que possible, et accompagnés d'hyperliens permettant de consulter les documents d'origine. Des exemplaires de ce rapport ont été distribués à un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, ainsi qu'au personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, entre autres, aux Rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme. L'un des principaux objectifs de ce projet consiste à contribuer à élargir la diffusion des

documents de l'ONU relatifs aux droits de l'homme notamment en facilitant l'accès au maximum. Ce projet a également bénéficié du soutien du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; le Haut Commissaire a d'ailleurs rédigé la préface des rapports de 1997 et de 1998.

Site Web et publications d'Internet des droits humains

Dans tous les numéros de la revue *Human Rights Tribune* se trouvent des articles consacrés à l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Le site Web d'Internet des droits humains reçoit tous les mois environ 600 000 visites de particuliers, de gouvernements et d'organisations du monde entier. Ces deux supports de communication ont pour beaucoup contribué à informer les défenseurs des droits de l'homme du monde entier de l'action que mène l'ONU dans ce domaine.

Coopération avec les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies

Le Directeur général et d'autres membres du personnel d'Internet des droits humains ont effectué des missions pour le compte du HCR, de l'UNICEF, du PNUD, de l'UNESCO, d'ONUSIDA et de l'UNITAR. Ils se sont notamment rendus en Mongolie (1996), pour débattre de la liberté d'association et aider le Gouvernement à rédiger une loi sur les organisations non gouvernementales; en Namibie (octobre/novembre 1997), pour participer à la création, à l'Université de Namibie, d'un centre de documentation sur les droits de l'homme; en Arménie (avril 1998), pour contribuer à l'élaboration d'une base de données sur les organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur des droits de l'homme; et au Maroc (juillet 1998) pour aider le Ministre des droits de l'homme à rédiger les statuts d'un centre de documentation et de formation dans le domaine des droits de l'homme. L'organisation Internet des droits humains a également effectué une étude de faisabilité portant sur l'ouverture à Genève d'un centre de documentation pour le HCR (mars 1996); a conçu et gère à Florence (Italie) le site Web du Centre international pour le développement de l'enfant (UNICEF); a conçu le site Web des Chaires des droits de l'homme et de la paix de l'UNESCO, a établi, pour le compte d'ONUSIDA, un recueil intitulé *Human Rights and HIV/AIDS: Effective Community Responses*; a aidé le HCR à établir un questionnaire sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme; a participé à une séance de formation de fonctionnaires à la présentation des rapports destinés aux organes créés en vertu d'instruments interna-

tionaux et rédigé un chapitre du manuel de l'UNITAR; et a formé un documentaliste togolais dans ses bureaux d'Ottawa.

7. Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique est une institution canadienne indépendante qui a pour vocation de défendre et de promouvoir les droits de l'homme et les droits démocratiques énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme. De 1995 à 1998, des représentants du Centre ont assisté et participé aux sessions de la Commission des droits de l'homme et du Groupe de travail sur les populations autochtones, ainsi qu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Centre a également participé à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale. Depuis 1995, grâce à la concertation et à l'échange d'informations, le Centre appuie les travaux du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, et collabore avec celui-ci ainsi qu'avec les Rapporteurs spéciaux par pays.

Objectifs

Le Centre est doté d'un mandat international dont l'objet est la défense et la promotion des droits de l'homme et des droits démocratiques énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme. En coopération avec la société civile et les gouvernements, au Canada et ailleurs, le Centre élabore des programmes destinés à renforcer la législation et les institutions démocratiques, particulièrement dans les pays en développement, et leur apporte son appui. Bien que son mandat soit de portée mondiale, le Centre axe ses programmes sur quatre thèmes prioritaires : développement démocratique et justice, droits des femmes, mondialisation et droits humains, droits des peuples autochtones et sur 13 principaux pays en Afrique (Kenya, Nigéria, Rwanda, République démocratique du Congo et Togo), en Amérique latine et aux Caraïbes (Guatemala, Haïti, Mexique et Pérou) et en Asie (Myanmar, Indonésie, Pakistan et Thaïlande), en partenariat avec d'autres ONG canadiennes et internationales et des organismes canadiens.

**Participation aux travaux
du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires
et/ou à des conférences
et d'autres réunions de l'ONU**

De 1995 à 1998, le Centre a participé activement à des réunions sur les droits de l'homme organisées par l'ONU. Il était représenté aux cinquante et unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de la Commission des droits de l'homme à Genève.

Au cours de cette même période, ses représentants ont participé aux treizième, quatorzième, quinzième et seizième sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones tenues à Genève. Il appuie le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et, en 1995 et 1998, a pris une part active aux réunions du Groupe de travail intersessions chargé d'élaborer le projet de déclaration. En 1996, il a publié un document intitulé *Peuples ou populations : égalité, autonomie et autodétermination*.

En 1995, le Centre a envoyé quatre représentants au Forum sur les droits de l'homme organisé par les organisations non gouvernementales et aux réunions préparatoires à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ceux-ci ont également assisté à la Conférence qui s'est tenue à Beijing du 30 août au 15 septembre 1995. Le Centre a par ailleurs joué un rôle actif dans l'accréditation des organisations non gouvernementales féminines qui souhaitent se rendre à Beijing. Le 8 septembre 1995, il a coorganisé avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme une réunion sur «l'intégration des droits des femmes comme droits de la personne dans le système onusien». Il a publié à cette occasion un document spécial sur l'intégration des droits des femmes dans le système de l'ONU : de Vienne à Beijing. En 1996, il a également publié un essai intitulé «Seul le silence vous protégera : les femmes, la liberté d'expression et le langage des droits de l'homme».

Cour pénale internationale

De 1996 à 1998, le Centre a plaidé en faveur de la création d'une cour internationale solide et efficace, notamment dans le cadre du débat consacré à la structure et au mandat de la Cour. Il était représenté aux six réunions tenues à New York par le Comité préparatoire pour la création de la Cour. Son président, sa directrice des programmes et sa coordonnatrice adjointe chargée du programme Développement démocratique et justice ont pris

part à la conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale, tenue à Rome, du 15 juin au 17 juillet 1998. La Directrice des programmes a fait une déclaration en plénière.

**Coopération avec les organismes
et les institutions spécialisées des Nations Unies**

Depuis 1994, le Centre appuie les travaux du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy. En septembre 1997, il a organisé une rencontre d'experts d'ONG afin de débattre des dimensions juridiques du mandat du Rapporteur spécial et d'examiner les données disponibles sur la violence contre les femmes. En octobre 1997, il a publié le rapport de cette rencontre.

De 1995 à 1998, grâce à la concertation et à l'échange d'informations, le Centre a collaboré avec les rapporteurs spéciaux par pays dont les noms suivent : MM. Roberto Garreton, Rapporteur spécial pour le Congo-Kinshasa; Adama Dieng, expert indépendant pour Haïti; Paolo Pinheiro et René Degni-Ségui, anciens rapporteurs spéciaux respectivement pour le Burundi et le Rwanda.

Activités connexes

En novembre 1998, le Centre a formulé des observations concernant le document de travail présenté par M. Mustapha Mehedi sur la réalisation du droit à l'éducation, y compris l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/1999/10). Parallèlement, il a fourni des éléments d'information sur les mesures prises pour lutter contre l'impunité dans les cas de violations des droits de l'homme, en réponse au rapport de M. Louis Joinet, Rapporteur spécial, sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (civils et politiques) (E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1).

Entre 1995 et 1998, dans le cadre du projet d'accès international, le Centre a aidé des ONG de pays en développement dotées du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social à accéder aux mécanismes internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et à suivre leurs travaux. Il a également favorisé l'élaboration, la publication et la diffusion par les ONG de rapports parallèles destinés aux organes créés en vertu d'instruments internationaux.

8. Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Introduction

Le présent rapport rend compte de la participation de l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration aux activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles qui ont trait à l'étude des conséquences du tourisme sur l'environnement physique, économique et social. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et d'associations représentatives, l'Association s'emploie à mieux faire comprendre ces conséquences en élaborant, en publiant et en diffusant des informations et des directives sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, du matériel de formation et des programmes, et en décernant des récompenses.

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration est une organisation à but non lucratif et la seule organisation qui se consacre exclusivement à la défense, à la promotion et à l'information du secteur de l'hôtellerie et de la restauration à l'échelle mondiale. L'Association, qui représente plus de 750 000 exploitants, est un réseau mondial d'associations et de chaînes nationales d'hôtels et de restaurants, de particuliers, de fournisseurs et d'écoles hôtelières. Selon les estimations, le secteur de l'hôtellerie (à l'échelle mondiale) comprendrait plus de 300 000 hôtels et 8 millions de restaurants, emploierait 60 millions de personnes et représenterait un apport de 950 milliards de dollars dans l'économie.

Grâce à l'ouverture, en 1996, de bureaux régionaux à Hong-Kong (pour la région Asie-Pacifique) et à Mexico (pour l'Amérique latine) le nombre de membres de l'Association s'est multiplié dans les régions concernées. En outre, un certain nombre d'associations nationales de pays du Moyen-Orient sont devenues membres depuis 1995. L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration compte actuellement 2 400 membres (dont 119 associations nationales d'hôtels et de restaurants, 37 chaînes nationales et internationales d'hôtels et de restaurants et 130 écoles hôtelières) dans plus de 150 pays.

En 1996, l'Association internationale de l'hôtellerie (AIH) a officiellement décidé à l'issue d'un vote d'inclure dans son appellation le terme «restauration», devenant ainsi l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration.

Les cotisations, l'organisation d'activités et les parrainages restent la source de financement de l'Association. Le salon technologique européen des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration (EURHOTEC), créé en 1996, est une source de revenus supplémentaires et contribue à l'accroissement des activités.

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration n'est affiliée à aucune organisation non gouvernementale internationale dotée du Statut consultatif mais est un membre affilié à l'Organisation mondiale du tourisme par l'intermédiaire de son Conseil mondial des entreprises.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et d'autres organes de l'ONU

Depuis la nomination en 1995 de son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Association peut suivre de plus près les activités de l'Organisation et établir des contacts avec son Secrétariat. Un représentant de l'Association a participé aux réunions ci-après :

Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995); Congrès mondial (New York, 11 et 12 mai 1995); réunion des représentants des gouvernements auprès du Conseil économique et social (New York, août 1995); réunion ONU/ONG (New York, 20 novembre 1995); Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm, août 1996); réunion tripartite sur les effets des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, organisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) (Genève, 12-16 mai 1997); Conférence internationale sur la promotion de la santé, organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (Jakarta, juillet 1997); cinquantième conférence annuelle des ONG (New York, 10-12 septembre 1997); Commission du développement durable (New York, avril 1998).

Coopération avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration et le PNUE ont exécuté conjointement les activités suivantes : organisation du Forum Asie-Pacifique sur l'environnement, à Phuket (Thaïlande), en octobre 1995, avec l'International Hotels Environment Initiative

(IHEI); publication, avec l'IHEI, d'un dossier sur le respect de l'environnement conçu à l'intention des hôtels (*Environmental Action Pack for Hotels*), traduit en français et en espagnol; participation au jury de l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration en matière d'environnement, qui décerne le prix de l'«hôtelier vert de l'année» (1995, 1996, 1997 et 1998); publication en 1995 et 1996 de *Environmental Good Practice in Hotels*, où sont répertoriées les récompenses décernées. Une deuxième édition, couvrant les années 1998 et 1999, devrait paraître au début de l'an 2000; conduite d'une enquête sur les établissements de formation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, en 1996, pour déterminer l'utilité d'un dossier pédagogique d'information sur l'environnement; ce dossier a ensuite été élaboré par le PNUE et l'Association internationale des directeurs d'écoles hôtelières.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration s'est associée à l'Alliance mondiale pour la promotion de la santé, formée par l'OMS, et participe depuis 1997 aux réunions organisées à Genève. En 1998, l'élaboration de directives visant à résoudre les problèmes liés au sida sur les lieux de travail a été la première activité menée en partenariat par ONUSIDA et l'Association dans le cadre de la lutte contre cette maladie. *The Challenges of HIV/AIDS: A Guide for the Hospitality Industry*, publié en 1999, sera réédité en 2000 grâce à une subvention de la CESAP.

Programme de formation professionnelle de l'UNICEF à l'intention des jeunes

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration a participé au Programme de formation professionnelle à l'intention des jeunes, lancé en 1995 par Pan-Pacific Hotels and Resorts (membre de l'Association, basé à Singapour) et l'UNICEF; ce programme vise à inculquer à des jeunes déshérités des notions élémentaires dans le domaine de l'hôtellerie. Entre 1995 et 1997, 120 jeunes femmes ont bénéficié d'une formation dans le cadre de ce programme. En 1998, la Fondation pour l'avenir (oeuvre caritative créée par l'Association) a versé 4 830 francs suisses (3 500 dollars) en faveur du Programme, dont ont ainsi pu bénéficier aussi les Philippines, l'Indonésie et le Bangladesh. L'Association prévoit de travailler en coopération étroite avec ONUSIDA et l'UNICEF en l'an 2000 afin de mettre en route d'autres initiatives analogues.

Organisation mondiale du tourisme

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration est un membre fondateur de l'équipe spéciale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, aux activités de laquelle elle participe régulièrement. Cette équipe spéciale, créée en 1996, est constituée de partenaires du secteur du tourisme appartenant au Réseau mondial chargé de mettre un terme à la prostitution, à la pornographie et au trafic des enfants à des fins sexuelles. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la création de l'équipe spéciale, l'Association a participé aux études statistiques menées par l'Organisation mondiale du tourisme et, plus récemment, aux travaux sur le compte satellite du tourisme de l'OMT.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

En novembre 1997, l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration a conclu un accord de coopération tendant à encourager la participation internationale des chaînes d'hôtels au programmes de l'UNESCO intitulé «Mémoire de l'avenir», en incitant les touristes, au moyen de campagnes publicitaires, à visiter les sites que l'UNESCO considère comme faisant partie du patrimoine culturel.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Dans le cadre des préparatifs de la Réunion tripartite sur les effets des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration a organisé une vaste consultation sur le secteur de l'hôtellerie, dont les résultats ont été largement diffusés.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

L'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration est dotée du statut d'observateur auprès de l'OMPI, dont elle suit les activités.

Autres activités pertinentes

À l'issue de son congrès annuel tenu à Mexico, en 1996, l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration a adopté une résolution condamnant l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes. En 1996, également, l'Association a constitué sa propre équipe spéciale et conçu une brochure d'information à l'intention des associations et des hôteliers, contenant des directives sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant

des enfants. Cette publication est largement diffusée auprès des associations et des organisateurs de voyages.

9. Assemblée mondiale de la jeunesse

(Statut consultatif général depuis 1950)

Buts et mission de l'Assemblée mondiale de la jeunesse

L'Assemblée mondiale de la jeunesse entend oeuvrer, par le biais des organisations nationales de la jeunesse, à la satisfaction authentique des besoins et à l'accomplissement des responsabilités de la jeunesse. La Déclaration universelle des droits de l'homme constitue le socle de son action et de ses programmes. Pour parvenir à son but, l'Assemblée cherche à : promouvoir le respect entre les peuples ainsi que la compréhension et la coopération interculturelle et internationale; faciliter la collecte d'informations sur les besoins et les problèmes de la jeunesse; diffuser des renseignements pratiques sur les méthodes, les techniques, et les activités des organisations de la jeunesse; promouvoir les échanges d'idées entre jeunes de tous les pays; prêter son concours à la création de chantiers de la jeunesse et promouvoir l'expansion du travail des jeunes par l'entraide; collaborer à la création des conseils nationaux d'organisations de la jeunesse; promouvoir la participation démocratique des jeunes à la vie de leur organisation comme de la société en général; nouer et maintenir des liens avec les organisations internationales non gouvernementales et gouvernementales; soutenir et encourager les pays non autonomes dans leur lutte de libération nationale; promouvoir la tolérance, la compréhension, la solidarité et la coopération entre les jeunes hommes et les jeunes femmes, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou d'opinions politiques; encourager la participation pleine et entière des jeunes hommes et des jeunes femmes au processus de développement de leur pays; promouvoir l'égalité entre les jeunes hommes et les jeunes femmes; représenter les conseils nationaux d'organisations de la jeunesse auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les organisations suivantes ont adhéré à l'Assemblée mondiale de la jeunesse durant la période 1994-1997 : Conseil supérieur de la jeunesse algérienne, Mesa de Concertación Juvenil (Argentine), Solidarité jeunesse (Burkina Faso), Centres des initiatives populaires pour le développement (Cameroun), Forum des jeunes producteurs pour le développement (Congo), Fédération des mouve-

ments et associations de jeunesse et d'enfance de la Côte d'Ivoire, Casa Internacional de la Juventud (Équateur), Conseil de la jeunesse estonienne, Ligue de la jeunesse éthiopienne, Comité national de la jeunesse allemande, Fédération de la jeunesse du Lesotho, Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise, Réseau oecuménique Madagascar de la jeunesse et des étudiants, Association de développement par la recherche-action (Mali), Conseil national de la jeunesse (Namibie), Conseil de la jeunesse niouéenne, Conseil norvégien de la jeunesse, Asociación Paraguaya de Albergues Juveniles, Union des étudiants démocrates (Philippines), Conseil national des organisations de la jeunesse (Fédération de Russie), Alliance nationale des YMCA (Sao Tomé-et-Principe), Windward Youth Council (Trinité-et-Tobago), Conseil de la jeunesse ougandaise, Unión de la Juventud de Saguia El-Hamra y Río de Oro (Sahara occidental).

En ce qui concerne le financement de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, deux grands changements sont intervenus durant la période 1994-1997 : l'Assemblée a bénéficié d'une aide financière de l'Agence danoise de développement international et de la Fondation mondiale pour la jeunesse, et les membres ont versé des contributions plus importantes.

L'Assemblée mondiale de la jeunesse est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, aux conférences et autres réunions des Nations Unies

L'Assemblée a participé aux réunions suivantes dans les années 1994 à 1997 (liste partielle) :

Première réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (février 1994, New York); réunion de consultation de la jeunesse en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1er-5 février 1994, Princeton); troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (4-22 avril 1994, Genève); quarante-septième Assemblée mondiale de la santé (OMS) (2-12 mai 1994, Genève); deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (22 août-9 septembre 1994, New York); Conférence internationale sur la population et le développement (5-13 septembre 1994, Le Caire); troisième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (janvier 1995, New York); Sommet mondial pour le développement social (6-12 mars 1995, Copenhague); Commission du développement social (11-21 avril

1995, New York); deuxième réunion du Comité préparatoire d'Habitat II (24 avril-5 mai 1995, Nairobi); quatrième Conférence mondiale sur les femmes (4-15 septembre 1995, Beijing); consultation collective UNESCO-Organisations de la jeunesse (5-9 septembre 1995, Tokyo); troisième réunion du Comité préparatoire d'Habitat II (5-16 février 1996, New York); Commission du développement durable (18 avril-3 mai 1996, New York); Habitat II (3-15 juin 1996, Istanbul); deuxième Forum mondial du système des Nations Unies pour la jeunesse (25-29 novembre 1996, Vienne); réunion sur le thème de la jeunesse et de la santé en matière de procréation (23-25 juin 1997, Copenhague), FNUAP et OMS; l'éducation, gage d'un avenir viable : approche transdisciplinaire dans la perspective d'une action concertée (8-12 décembre 1997, Thessalonique), UNESCO.

Coopération avec les programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies

L'Assemblée mondiale de la jeunesse s'est adressée à l'Assemblée générale le 26 octobre 1995 lors de la séance que celle-ci a consacrée, à sa cinquantième session, au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Elle a également participé à l'élaboration du Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà ainsi qu'à la préparation et au déroulement du Forum mondial du système des Nations Unies pour la jeunesse. Elle est représentée auprès de bureaux des Nations Unies à Bangkok, Genève, New York, Santiago et Vienne. Le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse a apporté son soutien financier à la consultation internationale de la jeunesse sur le développement social qui s'est tenue en mars 1995 à Copenhague.

Une délégation de l'Assemblée mondiale de la jeunesse s'est rendue aux Secrétariats d'Habitat et du PNUE à Nairobi.

L'Assemblée a fait partie du Groupe de travail pour la consultation UNESCO-jeunesse en 1994-1995. En 1997, un représentant de l'UNESCO a siégé au jury de la quatrième édition du prix international pour la jeunesse décerné par l'Assemblée. Les représentants de l'Assemblée ont rencontré à plusieurs reprises des fonctionnaires de l'UNESCO. L'Assemblée entretient officiellement des rapports consultatifs avec l'UNESCO.

L'Assemblée a dressé la carte de la population des jeunes dans le monde et a réalisé un film sur les jeunes et la démographie. Elle a continué à gérer le Service de presse Jeunesse et a organisé les manifestations suivantes pour soutenir le FNUAP : réunion des femmes parlementaires sur la population, mars 1994; Consultation internationale

de la jeunesse sur la population et le développement, août-septembre 1994; Consultation internationale de la jeunesse sur le développement social, mars 1995; Consultation internationale de la jeunesse sur Habitat II, juin 1996; septième Forum international de la jeunesse : jeunesse et population, juillet 1996. Le FNUAP et l'Assemblée ont mis sur pied et coprésidé le groupe de travail Jeunesse, santé et population lors du Forum du système des Nations Unies pour la jeunesse.

Une délégation de l'Assemblée mondiale de la jeunesse s'est entretenue avec des représentants de l'UNICEF à New York et Genève. L'OMS, avec qui l'Assemblée entretient des relations officielles, a financé un projet de maternité sans risque au Bangladesh, lequel qui s'est achevé en 1994.

Activités diverses

Durant la période 1994-1997, l'initiative la plus importante qu'ait lancée l'ONU a été pour l'Assemblée le Programme mondial d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. L'Assemblée s'en est prévalu pour inciter les gouvernements à adopter des politiques nationales pour la jeunesse ou améliorer celles qui existent déjà. Les membres de l'Assemblée invoquent également le Programme mondial d'action pour demander l'amélioration de la situation des jeunes dans leurs pays respectifs.

L'Assemblée s'est efforcée de promouvoir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement lors des ateliers nationaux qu'elle a organisés sur la population lors du Forum international de la jeunesse qui s'est tenu en Corée en 1996.

L'Assemblée coopère étroitement avec le Groupe de la jeunesse de l'ONU, notamment pour tout ce qui a trait au Forum du système des Nations Unies pour la jeunesse et au Programme mondial pour la jeunesse.

10. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

(Statut consultatif général depuis 1947)

Généralités

La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) est une organisation internationale non gouvernementale (Statut consultatif, catégorie I) qui se consacre entièrement à soutenir les objectifs et

principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à faire connaître au public les activités entreprises par les organismes des Nations Unies. La FMANU compte des membres dans toutes les régions du monde, dans des pays présentant des systèmes politiques, économiques et sociaux variés et se trouvant à des niveaux de développement différents.

Au cours de la période considérée, le nombre d'associations nationales membres de la FMANU est passé à 84, ces associations étant souvent également représentées par les antennes dont elles disposent dans les états ou provinces d'un même pays. Les sources de financement (contributions des associations membres) n'ont pratiquement pas changé.

Participation à des réunions

Les représentants de la FMANU ont assisté à presque toutes les sessions du Conseil économique et social, de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'à plusieurs réunions d'autres commissions techniques et de commissions régionales.

La FMANU a fait des déclarations devant les instances suivantes :

- a) Conseil économique et social;
- b) Commission des organisations non gouvernementales (séance plénière, 25 juillet 1996, point 10 de l'ordre du jour);
- c) Conférence des organisations non gouvernementales dotées du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO), 28 janvier 1998, New York;
- d) CONGO, 26 juin 1998, Genève.

La FMANU est dotée du Statut consultatif auprès de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OIT, de l'UNICEF, de l'OMM, de la FAO et d'autres organismes des Nations Unies et entretient des relations de travail avec ces organismes. Elle suit également de près les activités de la CNUCED et du HCR. Au cours des quatre dernières années, les représentants de la FMANU ont assisté à un grand nombre de réunions organisées par des organismes des Nations Unies.

Autres activités

La FMANU et ses associations membres continuent de s'intéresser à l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au désarmement, aux droits de

l'homme, au développement durable, à l'environnement, à la condition de la femme, au sort des enfants soldats, au travail des enfants et aux autres problèmes cruciaux auxquels doit faire face la communauté internationale. Ces préoccupations se retrouvent dans les programmes lancés par la FMANU pendant la période considérée, comme «Art et philatélie», «Action et collaboration», «Contribution de la FMANU à la prévention des conflits», «Programme pour la région des Grands Lacs» et «Programme pour la jeunesse».

Les services de communication et d'information de la FMANU fournissent aux membres les documents de l'ONU qui sont difficiles à obtenir au niveau national. Les publications de la Fédération, *Issue Discussion Papers*, destinées aux Associations pour les Nations Unies et autres ONG, présentent des analyses des grandes questions à l'ordre du jour de l'ONU. La Fédération met actuellement en place un site Web et un service de messagerie électronique.

De nombreuses Associations pour les Nations Unies ont élaboré des rapports à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Par exemple, l'association italienne a publié un rapport intitulé «Organisation des Nations Unies : cinquante ans d'activités et perspectives d'avenir». En mai 1995, le siège de la FMANU a publié le troisième rapport intérimaire sur les activités de la Fédération et des Associations pour les Nations Unies pour le cinquantième anniversaire de l'ONU. Une réunion a été organisée à Luxembourg, en août 1996, sur le thème «L'ONU en danger : les responsabilités de l'Europe».

La FMANU a continué d'entretenir d'excellentes relations avec les fonctionnaires chargés de la liaison avec les ONG à New York, Genève et Vienne.

Elle a poursuivi ses activités au sein de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

11. Transfert mondial de l'information

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Objectifs

Transfert mondial de l'information est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui se consacre à l'hygiène de l'environnement et à la sensibilisation aux questions d'écologie. Créée en 1987 après la

tragédie nucléaire de Tchernobyl, l'organisation a pour objectif de fournir aux personnalités influentes et aux personnes intéressées du monde entier des informations exactes et utiles sur la détérioration de l'environnement et ses conséquences sur la santé des êtres humains. Pour ce faire, Transfert mondial de l'information :

a) Publie, en cinq langues, une revue trimestrielle intitulée *World Ecology Report* qui présente des notes de synthèse sur la santé et l'environnement, diffusée aux personnalités influentes du monde entier, et gratuitement dans les pays en développement;

b) Organise une conférence annuelle, Santé et environnement : partenaires mondiaux pour des solutions mondiales, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, depuis 1992. Les autorités reconnues dans le domaine de la médecine environnementale font part de leurs dernières découvertes et s'entretiennent avec des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé, de l'enseignement, d'organisations non gouvernementales et des médias. L'OMS, l'UNICEF, le PNUD, le PNUE et le FNUAP dépêchent régulièrement des orateurs.

Depuis 1995, Transfert international de l'information fournit des secours humanitaires aux régions dévastées. L'organisation a envoyé du matériel et des équipements aux hôpitaux et aux orphelinats des zones contaminées lors de l'accident de Tchernobyl. Ce programme ne cesse de se développer.

Les centres pour la santé et l'environnement mis en place par l'organisation fournissent des données scientifiques sur des questions de santé et de durabilité. Ils entreprennent des travaux de recherche, proposent des cours de formation et mettent en oeuvre des programmes correctifs. Le premier centre de ce type a été ouvert à Kiev (Ukraine) en 1992 et a déménagé à Lviv (Ukraine) en 1996. Le deuxième a ouvert à Beyrouth (Liban) en 1997.

Transfert mondial de l'information a participé à l'élaboration du CD-ROM sur le développement, qui regroupe des informations sur la santé et le développement recueillies auprès d'organismes des Nations Unies. L'organisation a fait une démonstration de ce CD-ROM lors de la réunion annuelle de 1998 de la Commission du développement durable.

**Participation aux travaux
du Conseil économique et social
et aux conférences et réunions des Nations
Unies**

1995

Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995) et réunions préparatoires. Transfert mondial de l'information a participé au Sommet et a distribué le texte d'une déclaration faite devant la troisième réunion du Comité préparatoire concernant la nécessité de fournir des ressources suffisantes aux pays en transition. Elle a insisté sur les besoins en énergie de cette région, qui continue d'utiliser des réacteurs nucléaires du type de ceux de Tchernobyl pour produire de l'électricité et a recommandé que ces pays ne soient pas oubliés lors de l'allocation des ressources.

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995). Un représentant de Transfert mondial de l'information a participé aux travaux d'un comité sur la santé des femmes et l'environnement au lendemain de Tchernobyl. L'organisation a distribué sa publication trimestrielle, *World Ecology Report*.

1996

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, juin 1996). Transfert mondial de l'information a participé à la Conférence ainsi qu'aux réunions préparatoires et a organisé dans chaque cas un groupe de travail sur la santé et l'environnement. À Istanbul, elle a animé un séminaire sur la santé en milieu urbain, au cours duquel elle a projeté des diapositives montrant le nuage radioactif produit par l'explosion nucléaire de Tchernobyl, nuage qui a persisté pendant plusieurs semaines, augmentant l'exposition aux radiations. La Présidente de Transfert mondial de l'information, Mme Christine Durbak, a fait une déclaration en séance plénière sur l'environnement et la santé des enfants.

Sommet mondial de l'alimentation (Rome, novembre 1996). Transfert mondial de l'information a dépêché deux représentants, qui ont travaillé sur la question de l'agriculture durable.

1998

Sommet mondial sur la jeunesse (Lisbonne, août 1998). Transfert mondial de l'information a dépêché deux représentants au Sommet et au Forum à Braga. Elle a distribué *World Ecology Report* et un de ses représentants a rédigé un résumé des débats qui sera publié dans un numéro ultérieur.

1995-1999

Commission du développement durable. Chaque année, Transfert mondial de l'information participe aux sessions de la Commission du développement durable en

organisant le groupe de travail sur la santé et l'environnement, en publiant un numéro de *World Ecology Report* consacré à l'un des thèmes examinés par la Commission, et en organisant sa conférence annuelle, Santé et environnement : partenaires mondiaux pour des solutions mondiales, parallèlement à la session de la Commission. Lors de la sixième session de la Commission du développement durable, Transfert mondial de l'information a fait une démonstration du nouveau CD-ROM sur le développement.

Commission du développement social. Transfert mondial de l'information participe aux sessions annuelles de la Commission et, en 1998 et en 1999, elle a présenté une déclaration écrite qui a été jointe aux documents officiels. Chaque année, la déclaration a porté sur les thèmes examinés au Sommet mondial pour le développement social, rappelant aux gouvernements l'existence de réacteurs vétustes et dangereux et la nécessité de dégager des ressources pour remplacer ces sources d'énergie.

Le représentant de Transfert mondial de l'information auprès de l'Organisation des Nations Unies a présidé la Conférence organisée par le Département de l'information et les organisations non gouvernementales sur le thème de la création de partenariats. Transfert mondial de l'information siège au Conseil d'administration de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) et son représentant est Vice-Président du Comité exécutif ONG/Département de l'information.

Conférence sur la santé et l'environnement : partenaires mondiaux pour des solutions mondiales

En mai 1995, le Gouvernement brésilien a cofinancé la Conférence, qui avait pour thème «Déchets toxiques : leurs effets sur la santé : commémoration du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl». En 1997, le Gouvernement chilien a cofinancé la Conférence, qui avait pour thème «Dégradation de l'environnement : effets sur la santé des enfants». En 1998, le Gouvernement bangladais a cofinancé la Conférence, qui avait pour thème «Le traumatisme des catastrophes écologiques : conséquences pour la santé». En 1999, le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a cofinancé la Conférence, qui avait pour thème «Environnement et santé à différentes étapes de la vie».

Autres activités

La publication trimestrielle de l'organisation, *World Ecology Report*, a accru tant son tirage que sa qualité au

cours des quatre dernières années. Transfert mondial de l'information publie maintenant dans le *Report* des résumés des documents présentés lors de sa conférence annuelle et prépare des éditions spéciales pour les sessions des différentes commissions du Conseil économique et social ainsi que pour les années proclamées par l'ONU et autres manifestations.

Transfert mondial de l'information collabore avec des organisations non gouvernementales pour fournir une aide humanitaire (équipement médical, jouets et vêtements) aux services de pédiatrie et aux orphelins des pays touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Les marchandises envoyées proviennent de dons et la préparation des colis, leur transport et leur livraison se font bénévolement.

Transfert mondial de l'information offre des stages aux étudiants qui s'intéressent aux relations internationales dans le domaine de la santé et de l'environnement. Les stagiaires suivent les réunions de l'ONU qui présentent un intérêt pour l'organisation. Actuellement, Transfert mondial de l'information compte deux stagiaires, un étudiant américain de Columbia University et un étudiant de troisième cycle originaire de la République arabe syrienne.

Transfert mondial de l'information a été élue au Conseil d'administration de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) en novembre 1997 et son Président est Vice-Président du Comité exécutif ONG/Département de l'information.

Conclusion

Transfert mondial de l'information a été créée sur le principe du bénévolat et continue de fonctionner de cette façon. Elle reçoit des dons en nature qui lui permettent de gérer son siège et ses centres régionaux. Ses membres sont convaincus qu'un petit groupe de personnes de bonne volonté peuvent changer le monde, pour reprendre les mots de l'anthropologue Margaret Mead. Les membres de Transfert mondial de l'information pensent qu'en diffusant des informations sur les conséquences que la dégradation de l'environnement a sur la santé, on créera des personnes mieux informées qui protégeront l'environnement pour un avenir meilleur.

12. Worldview International Foundation (Statut consultatif spécial depuis 1983)

Introduction

Worldview International Foundation est une organisation de services à but non lucratif qui s'emploie à faciliter le développement humain. Elle collabore avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales dans les régions en développement pour renforcer les communications mondiales en matière de développement, promouvoir la durabilité des ressources et mettre en valeur les compétences et les capacités qui faciliteraient l'échange de l'information. Worldview, dont le siège est à Sri Lanka, dispose d'un réseau de centres des médias en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient et collabore avec des organisations au Kenya, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, au Cambodge et en Inde. L'Agence norvégienne de coopération pour le développement en est le principal bailleur de fonds. L'Association suédoise pour le développement international, International Family Health et le FIDA financent d'autres activités, de même que le Letten F. Saugstad Fund et d'autres donateurs. Les activités de Worldview portent principalement sur les besoins essentiels, tels que la santé et la nutrition, l'environnement, les problèmes liés à la population, la prévention du VIH/sida et des MST, l'éducation à distance, l'autonomisation des femmes, les droits et la survie de l'enfant, le remplacement des cultures, l'abus de drogues et le développement communautaire.

Participation aux travaux du Conseil

Un représentant accrédité de Worldview réside dans le pays où une réunion est convoquée. Des représentants de l'organisation assistent régulièrement aux sessions du Conseil économique et social à New York et à celles de la Commission des droits de l'homme à Genève.

Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Bangladesh : La section de Worldview chargée de produire des programmes d'information a créé des vidéos sur le développement à l'intention de l'UNICEF et offert ses services sur les plans technique et de l'édition dans le cadre des activités prévues par les programmes. *Gambie* : Le FNUAP a appuyé le programme de communication communautaire sur la population et le développement élaboré par Worldview. Le Centre des médias a produit des vidéos destinées au FNUAP. *Népal* : Worldview a produit des programmes radio dans le cadre du projet Partenariat pour un tourisme de qualité appuyé par le PNUD. L'organisation a également produit des vidéos sur les femmes dans le secteur agricole à l'intention de la FAO. Un projet sur la survie des enfants grâce au traitement de

réhydratation par voie orale a été exécuté en collaboration avec l'UNICEF. *Sri Lanka* : Un projet sur les droits de l'enfant, financé par l'UNICEF et Worldview, a été mis en train. *République arabe syrienne* : Tous les projets en cours appuyés par le FIDA bénéficient d'un accord de coopération à long terme conclu avec Worldview. L'accord signé avec le FIDA s'étend également au Soudan, dans le cadre du projet régional sur le développement agricole mis en place par le PNUD dans le sud du pays. Des programmes de télévision, des vidéos et des films ont été produits pour la FAO, le FIDA, le PNUD et le FNUAP. *Thaïlande* : Le coût des systèmes de communication du projet de prévention de l'abus de drogues a été pris en charge par le PNUCID, l'Office thaïlandais de lutte contre les stupéfiants et l'Organisation internationale des bons templiers (Suède).

Projets mondiaux

Rights of the Child, programme de sensibilisation de Worldview financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, est une série de programmes de télévision produite en coopération avec l'UNICEF. Ces programmes sont diffusés par Young Asia Television, qui compte 150 millions de téléspectateurs en Asie. Autre projet réalisé avec la participation de l'Organisation des Nations Unies : la production, en coopération avec la CESAP, de 52 petits documentaires et messages pour la télévision sur le droit au développement. Worldview travaille à une émission en coopération avec l'OMS et World Federation for Mental Health.

Autres activités

Worldview a signé plusieurs accords de consultation avec des organismes des Nations Unies.

Des programmes de sensibilisation créés par Worldview sont diffusés par Young Asia Television. Worldview a mis sur pied des projets communautaires et établi un réseau d'ONG dans 10 pays d'Asie et d'Afrique grâce à son projet Participatory Communication for Democracy and Sustainable Development. Worldview a eu plusieurs séances d'information avec le Département de l'information et d'autres organismes des Nations Unies.